

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois de Mars, à 19h00, s'est réuni le conseil municipal suite à la convocation en date du 23 mars 2026.

Etaient présents : Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Magalie BOUTEMY, Manuella BERNASINSKI (arrivée à 19h19), Arnaud BARBET, Nathalie BISSETTE, Juliette DUNAJSKI, Luc ADAMS, Juliette PETIT, Laurent DHE, Fiona HERENT, Ghislaine LEMAIRE, Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Virginie THERLIER.

Absents excusés : Bernard FIEF, Benjamin DALLE, Jules VARLET.

Procurations :

Bernard FIEF donne procuration à Bruno VIENNE

Benjamin DALLE donne procuration à Luc ADAMS

Jules VARLET donne procuration à Eugène DELAMBRE

Secrétaire : Catherine ACCART

Début de séance : 19h07

Séance levée à 20h00

1) Approbation des comptes-rendus des 06 et 20 mars 2026

Aucune observation n'est formulée concernant ces comptes-rendus.

2) Indemnités du Maire et des Adjointes

Monsieur DELAMBRE explique que les indemnités du Maire et des Adjointes se calculent sur l'indice de référence brut terminal de la fonction publique qui est de 4 110,52€ brut par mois actuellement.

Pour le Maire, le taux maximum est fixé à 55,7% de l'indice de référence et pour les adjointes, le taux maximum est fixé à 21,38%.

Monsieur DELAMBRE rappelle que l'indemnité actuelle était fixée à : 30% de l'indice de référence brut terminal pour le Maire et à 14% de l'indice de référence brut terminal pour les Adjointes. Il propose de maintenir ces taux.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 2 (Catherine ACCART et Arnaud BARBET)

Pour : 17 (Eugène DELAMBRE, Bruno VIENNE, Magalie BOUTEMY, Manuella BERNASINSKI, Nathalie BISSETTE, Juliette DUNAJSKI, Luc ADAMS, Juliette PETIT, Laurent DHE, Fiona HERENT, Ghislaine LEMAIRE, Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Virginie THERLIER ainsi que Bernard FIEF, Benjamin DALLE et Jules VARLET par procuration).

3) Délégations au Maire

Monsieur DELAMBRE propose au Conseil Municipal de lui déléguer, en application de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales les compétences définies par les alinéas ci-après :

- 3° : de procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserves des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires, à hauteur de 50 000€.
- 4° : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 6° : de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes.
- 7° : de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- 8° : de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- 9° : d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- 10° : de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€.
- 11° : de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- 14° : de fixer les reprises d'alignements en application d'un document d'urbanisme.
- 16° : d'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal comme suit : Monsieur le Maire est autorisé à ester en justice au nom de la Commune, en défense et en recours, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions administratives, judiciaires : civile et pénale.
- 17° : de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal à hauteur de 10 000€.
- 21° : de déléguer à la Communauté de Communes du Sud Artois, en application de l'article L.214-1-1 du Code de l'Urbanisme, au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du même code concernant les fonds de commerce et les baux commerciaux.

Tous les conseillers sont pour.

4) Désignation des membres des différentes commissions

Monsieur VIENNE prend la parole et expose les différentes commissions à constituer ainsi que leurs membres pour la durée du mandat, à savoir :

Commission d'Appel d'Offres :

Est désigné comme Président de la commission : Le Maire, Eugène DELAMBRE (il sera remplacé par l'un des adjoints en cas d'indisponibilité).

Sont désignés comme titulaires : Bruno VIENNE, Catherine ACCART, Bernard FIEF.

Sont désignés comme suppléants sans ordre établi et seront donc suppléants de n'importe quel titulaire absent : Luc ADAMS, Juliette DUNAJSKI, Arnaud BARBET.

Tous les conseillers sont pour.

Commission Communale d'Action Sociale (CCAS) :

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS à élire est fixé à douze. Monsieur VIENNE précise que la moitié est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié nommée par le Maire.

Les membres désignés par le conseil sont les suivants : Eugène DELAMBRE, Bruno VIENNE, Benjamin DALLE, Juliette DUNAJSKI, Nathalie BISSETTE et Anne-Marie BARBIER.

Pour information, les membres nommés seront : Amandine DELAMBRE, Raynald LEPOIVRE, Ludivine DEPREZ, Serge DUCRON, Marie-José BOTTE, Angélique BARBIER.

Tous les conseillers sont pour.

(Arrivée de Manuella BERNASINSKI)

Conseillers communautaires (CCSA) :

Suite aux élections municipales, les membres élus qui sont également représentants de la Communauté de Communes du Sud Artois (CCSA) sont : Eugène DELAMBRE, Bruno VIENNE, Catherine ACCART, Anne-Marie BARBIER.

Commission Finances :

Sur proposition du Maire, les membres désignés sont : Eugène DELAMBRE, Bruno VIENNE, Catherine ACCART, Arnaud BARBET, Manuella BERNASINSKI, Bernard FIEF, Laurent MUCHEMBLED.

Tous les conseillers sont pour.

Commission Travaux :

Sur proposition du Maire, les membres désignés sont : Eugène DELAMBRE, Bruno VIENNE, Jérémy GOLOMBEK, Luc ADAMS, Denis FAY, Frédéric BOUTEMY, Rémy VANSIMAEYS, Bernard FIEF, Juliette PETIT, Jean-Marc MEURILLON, Laurent DHE, Raynald LEPOIVRE, Jean-Pierre AUDEGOND, Dominique GERARD.

Tous les conseillers sont pour.

Commission Chemins :

Sur proposition du Maire, les membres désignés sont : Eugène DELAMBRE, Bruno VIENNE, Benjamin DALLE, Benoit GUILBERT, Laurent MUCHEMBLED, Frédéric RIVAUX, Maxime SAVOYE, Benoit VANDENBOSSCHE, Baptiste MARKEY, François COLLE, Mélanie DERUY, Stéphane DERBECOURT, Pauline COLLE, Jean-Marie LEGRAND, Nicolas ROUSSEL, Jules VARLET, Juliette PETIT, Jean-Marc MEURILLON, Patrice DELAMBRE.

Tous les conseillers sont pour.

Commission communication et site internet :

Sur proposition du Maire, les membres désignés sont : Bruno VIENNE, Juliette DUNAJSKI, Arnaud BARBET, Juliette PETIT, Fiona HERENT.

Tous les conseillers sont pour.

Commission de contrôle de la liste électorale (CCLE) :

Sur proposition du Maire, les membres désignés sont : Benjamin DALLE, Luc ADAMS, Nathalie BISSETTE, Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED.

Tous les conseillers sont pour.

SIESA :

Sur proposition du Maire, les membres titulaires désignés sont : Eugène DELAMBRE, Bruno VIENNE, Laurent MUCHEMBLED.

Tous les conseillers sont pour.

Commission Environnement et Cimetière :

Sur proposition du Maire, les membres désignés sont : Eugène DELAMBRE, Bruno VIENNE, Bernard FIEF, Jérémy GOLOMBEK, Jean-Louis THERY, Christophe ACCART, Juliette DUNAJSKI, Laurent DHE, Juliette PETIT.

Tous les conseillers sont pour.

Commission Maisons et Village fleuris :

Sur proposition du Maire, les membres désignés sont : Marie-José BOTTE, Juliette DUNAJSKI, Ghislaine LEMAIRE, Virginie THERLIER, Magalie BOUTEMY, Jocelyne PETASSE.

Tous les conseillers sont pour.

Commission Règlement intérieur et fonctionnement des sites sportifs :

Sur proposition du Maire, les membres désignés sont : Eugène DELAMBRE, Bruno VIENNE, Arnaud BARBET, Nathalie BISSETTE, Bernard FIEF, Sébastien CAGIN, Virginie THERLIER, Juliette DUNAJSKI, Laurent DHE.

Tous les conseillers sont pour.

Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

Monsieur DELAMBRE précise le rôle de cette commission qui est de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Monsieur VIENNE précise que 24 personnes doivent être proposées à l'administration fiscale mais seulement 12 personnes (6 titulaires et 6 suppléants) seront retenues.

Elus :

Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Magalie BOUTEMY, Bernard FIEF, Benjamin DALLE, Nathalie BISSETTE, Arnaud BARBET, Juliette DUNAJSKI, Luc ADAMS, Laurent DHE, Manuella BERNASINSKI, Anne-Marie BARBIER.

Non élus :

Laury FLIPPE, Denis FAY, Jérémy GOLOMBEK, Franck LAHARGUE, Amandine LEROY, Florence FICHEUX, Bernard HOURIEZ, Raynald LEPOIVRE, Nathalie PRUVOST, Marie-José BOTTE, Rémi VANSIMAEYS, Sébastien CAGIN.

Tous les conseillers sont pour.

5) Désignation/nomination des différents correspondants et référents

Monsieur VIENNE conserve la parole et indique qu'il est nécessaire de nommer ou désigner différents correspondants et référents pour représenter la commune.

FDE 62 :

Monsieur DELAMBRE nomme Monsieur Bruno VIENNE comme délégué.

Tous les conseillers sont pour.

Coordination sécurité routière :

Monsieur DELAMBRE nomme Monsieur Bernard FIEF comme référent.

Tous les conseillers sont pour.

CNAS :

Monsieur DELAMBRE nomme Madame Juliette DUNAJSKI comme délégué élu et Madame Céline DORDAIN comme délégué agent.

Tous les conseillers sont pour.

Défense :

Monsieur DELAMBRE nomme Madame Manuella BERNASINSKI comme correspondant défense.

Tous les conseillers sont pour.

Incendie et secours :

Monsieur DELAMBRE nomme Monsieur Luc ADAMS comme correspondant incendie et secours.

Tous les conseillers sont pour.

Frelons asiatiques :

Monsieur DELAMBRE nomme Monsieur Luc ADAMS comme référent « frelons asiatiques ».

Tous les conseillers sont pour.

6) Divers

- Véhicules

Monsieur DELAMBRE informe que le fourgon pose toujours problème. Il était prévu de procéder au changement de la boîte de vitesse et durant le démontage le garagiste s'est rendu compte qu'un cardan, qui avait été monté précédemment par un autre garagiste, n'était pas le bon ce qui a engendré d'autres problèmes. Monsieur DELAMBRE précise qu'il a fait appel à un expert.

Concernant l'épareuse, Monsieur DELAMBRE précise qu'elle a été vendue et que l'acheteur est venu la chercher ce jeudi 26 mars.

Concernant le tracteur, Monsieur DELAMBRE rappelle qu'il est toujours dans l'attente du rapport de l'expert d'Artois motoculture pour avancer dans dossier.

- Boucle de l'Artois

Monsieur DELAMBRE informe que la boucle de l'Artois se déroulera ce samedi 4 avril 2026. La course arrivera d'Ablainzeville traversera la rue Dierville et la rue du Moulin pour se diriger vers le Hameau d'Essarts. Pour le déroulement de cette manifestation, 22 signaleurs (personnes du village) encadreront cette course. A cet effet, Monsieur DELAMBRE réunit ces personnes, le 04 avril 2026 à 11h30 en salle des mariages pour donner toutes les directives pour un bon déroulement.

- Village

Madame BOUTEMY signale que sur le chemin entre Bucquoy et Hébuterne, il y a un trou. Monsieur DELAMBRE explique que la société COLAS est prévenue et qu'elle doit venir le reboucher prochainement.

Madame BOUTEMY ajoute que dans un virage, une clôture est défectueuse. Monsieur DELAMBRE informe que les agents communaux vont la refaire.

Madame BOUTEMY informe que le chemin situé après la Brayelle est abîmé. Monsieur DELAMBRE explique que Monsieur Benoit GUILBERT l'a abîmé par accident et qu'il s'occupe de faire le nécessaire pour le réparer.

- Festivités

Madame ACCART informe que le repas des aînés aura lieu le dimanche 19 avril prochain et que chaque membre du conseil y est convié avec son conjoint. Elle ajoute que la chasse à l'œuf se déroulera le dimanche 5 avril au stade à partir de 10h30.

- Comité des fêtes

Monsieur DHE demande quelles sont les activités que le comité gère. Monsieur DELAMBRE répond que le comité s'occupe de toutes les manifestations qui génèrent des recettes et que la commune gère les autres manifestations.

Madame BARBIER demande qui est le président du comité. Monsieur DELAMBRE répond qu'il s'agit de Monsieur Bernard FIEF.

Madame ACCART ajoute que toute personne qui le souhaite peut entrer dans le comité des fêtes et sera bienvenue.